

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 1er SEPTEMBRE 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 40
Tous les délégués, sauf
MM.KELLER, WEISHAAR, STEINER, WAGNER, LOBSTEIN,
FROELICH, (excusés)
MM.MESSMER, BABILON, (non excusés)

DEL. N° 101/2003

OBJET : ASSAINISSEMENT

**TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - CONTRAT PLURIANNUEL DE LEMBACH
DELEGATION AU BUREAU**

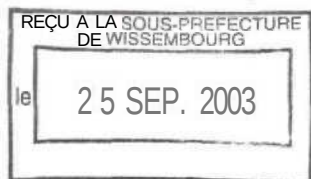
- *VU la compétence assainissement*
- *VU l'avis de la sous-commission de l'assainissement du 10 Septembre 2003*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne délégation au bureau pour statuer sur les travaux suivants :

- . **Réhabilitation du réseau en rive droite de la Sauer entre le DO 2931 et la STEP,**
- . **Réhabilitation du DO 322 et construction d'un bassin de pollution en rive gauche de la Sauer,**
- . **Elimination d'eaux claires parasites dans la rue du Nagelsbrunnen,**
- . **Elimination d'eaux claires parasites dans la rue du château,**

relatifs au contrat pluriannuel en cours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 22 septembre 2003
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982
Le Président,
Bernard LOGEL

